

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna - Technopole d'ARCHAMPS - 74160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-trois, le treize novembre à dix-huit heures quarante-cinq, le **Bureau communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de l'Ellipse, 140 rue Villa Mary à Viry, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Président.

Nombre de membres :
en exercice : 23
présents : 20
procuration : 1
votants : 21

Date de convocation :
03 novembre 2023

PRESENTS : A. RIESEN, M. GENOUD, P.-J. CRASTES, A. CUZIN, V. LECAQUE, E. ROSAY, M. GRATS, M. MERMIN, C. VINCENT, L. DUPAIN, V. LECAUCHOIS, J. BOUCHET, M. DE SMEDT, J.-C. GUILLON, B. FOL, A. MAGNIN, J. LAVOREL, L. CHEVALIER, F. DE VIRY, F. BENOIT

REPRESENTES : P. CHASSOT par V. LECAQUE

ABSENTS : S. BEN OTHMANE, J.-L. PECORINI

Secrétaire de séance : Madame Carole VINCENT

Délibération n° 20231113_b_eauasst_49

1.1. MARCHES PUBLICS

ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX RUE DE LA TRAVERSIERE EU ET AEP, ROUTE DE VERS LES BOIS AEP SUR LA COMMUNE DE VIRY (MARCHE N° 202351_CCG)

Le Bureau,

Vu l'exposé de Monsieur Rosay, 6ème Vice-Président,

La Communauté de Communes du Genevois (CCG) souhaite renouveler son réseau d'eau potable au niveau des hameaux de Veigy et Humilly sur la commune de Viry. Historiques, les réseaux sur ce secteur sont majoritairement en fonte grise et leur diamètre ne permet plus une alimentation suffisante compte tenu du développement de la population sur la commune.

La zone de travaux a été découpée en 3 secteurs de travaux indépendants :

- Secteur 1 : route vers les bois jusqu'au pont d'Humilly, rue du Pontet / hameau de Veigy (en cours de réalisation).
- Secteur 2 : hameau de Humilly, rue de la traversière. Dans cette rue sera également réalisée une extension du réseau de collecte des EU (tranche qui fait l'objet de l'attribution).
- Secteur 3 : fin de route vers les bois du pont d'Humilly jusqu'au centre équestre (tranche qui fait l'objet de l'attribution).

Les aménagements proposés permettront :

- D'assurer un dimensionnement correct du réseau.
- D'améliorer le rendement du réseau de distribution
- De sortir les compteurs actuellement en domaine privé.
- De supprimer les anciennes installations d'ANC et améliorer ainsi la qualité du milieu récepteur.

La collectivité a donc décidé de lancer une consultation pour la réalisation des travaux des secteurs 2 et 3, estimés à 680 000 €.

Conformément aux articles R2123-1, R2123-4 et 5 du code de la commande publique, un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 11 septembre 2023, selon la procédure adaptée ouverte, au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) avec mise en ligne du dossier de consultation sur le profil acheteur de la CCG. La date limite des offres était fixée au 13 octobre 2023.

2 offres ont été réceptionnées.

Le résultat de cette analyse des offres, réalisée par le maître d'œuvre Hydrétudes, a été présenté, pour avis, à la commission Achats réunie le 13 novembre 2023. Au regard de l'analyse et du classement des offres en résultant, la commission propose de retenir l'offre du groupement d'entreprises BESSON SAS/RAMPA TP, économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 645 122,70 € HT soit 774 147,24 € TTC selon les prix du bordereau des prix unitaires.

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles R2131-1, R2123-4 et 5 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-10 ;

Vu les statuts de la Collectivité, et notamment les compétences eau et assainissement ;

Vu la délibération n° 20200720_cc_adm95 du Conseil communautaire du 20 juillet 2020, modifiée par délibération n° 20220620_cc_adm96 du Conseil communautaire du 20 juin 2022, portant délégations de pouvoir du Conseil au Bureau communautaire et au Président, et notamment pour les marchés ou accords-cadres de travaux dont le montant global de la consultation est = ou > à 100 000€ H.T. et < à 2M€ H.T., prendre toute décision de les conclure et de les signer ;

Vu l'avis de la commission Achats réunie le 13 novembre 2023 ;

DELIBERE

Article 1 : décide de retenir l'offre du groupement d'entreprises BESSON SAS/RAMPA TP, économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 645 122,70 € HT soit 774 147,24 € TTC selon les prix du bordereau des prix unitaires.

Article 2 : rappelle que les crédits sont inscrits aux budgets annexe Régie eau, et annexe Régie assainissement – exercice 2024 – chapitre 23 - immobilisations en cours.

Article 3 : signe ledit marché et toutes pièces annexes.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Président certifie exécutoire cette délibération

Télétransmise le :

Publiée électroniquement le :

La secrétaire de séance
Carole VINCENT

Le Président,
Pierre-Jean CRASTES



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.